

Comité Technique Local du 24 mai 2022

Déclaration liminaire de CFTC DDFiP Pas-de-Calais

Monsieur le Président,

La direction du Pas-de-Calais nous a fourni, selon son habitude, une forte, très forte documentation. En effet, il y a 190 pages à lire dans votre documentation. En procédant ainsi, en fournissant une énorme quantité d'informations aux organisations syndicales, vous vous donnez certainement la sensation de bien vous comporter à notre égard en nous informant au maximum. Au final, désolé, mais vous vous trompez ... En effet, Nous aurions préféré avoir moins de documentation et être écoutés un peu plus....

La preuve ... En cas de CTL de seconde convocation suite à un vote unanime Contre des syndicats, vous n'apportez aucun changement à vos projets, et n'en changez même pas une seule virgule. Et même parfois, le projet est acté et mise en route avant même que le CTL ne se soit tenu et que donc, le vote ait eu lieu ... C'est ce qui s'est passé récemment sur le projet de la DDFiP 62 concernant l'accès au fichier immobilier pour les notaires. Les notaires y ont eu accès le 22 mars, alors que le CTL devant voter sur ce projet s'est tenu le 29 mars, soit 7 jours après.

Bravo Monsieur le Directeur, en matière de dialogue social, on peut difficilement faire pire...

Le représentant CFTC DDFiP Pas-de-Calais

David Kaczmarek

Titulaire

EDR 62

